

page 11



Le droit au travail des personnes handicapées

Combat contre l'exclusion et la discrimination

pages 3-5

Place au 60^e Congrès de la CSN !

pages 8-9

Faut pas pousser mémé dans les orties

Nous vivons dans ce qu'il est convenu d'appeler une « société de Droit ». Et paraît-il que c'est tant mieux comme ça. On dirait cependant qu'ils sont très nombreux à avoir séché le cours le jour où le professeur a précisé qu'il s'agissait du Droit, et non pas des droits, et que s'il est vrai que c'est grâce à la majuscule que nous pouvons goûter aux minuscules, viennent automatiquement avec ces derniers des obligations, des responsabilités et des devoirs, dont le moindre n'est pas celui de se servir de sa tête et de contrôler ses pulsions. D'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que le cours en question et le manuel qui le soutient s'intitulent Droits ET obligations.

Mais dans sa quête perpétuelle et inépuisable du bonheur avec un grand B, celui qui rend bêtement béat, l'Homme prend parfois des courbes et des raccourcis qui lui font allègrement escamoter la partie obligations du « contrat », celle qui a plutôt pour effet de mettre des bébés sur le bonheur bêtement bête... Et c'est ainsi que l'on se retrouve avec plein de citoyens et citoyennes qui, le plus sincèrement du monde, sont convaincus d'avoir tel et tel droit, quand ce n'est pas tous les droits possibles et imaginables, au point où souvent le concert des revendications rapportées par les médias en devient cacophonique et que le droit de conduire en pépère sur la route sans se faire klaxonner, ou celui de se promener avec une arme dans une école, deviennent aussi importants que



celui d'être soigné rapidement et convenablement.

Ainsi, un joueur pathologique vient d'obtenir du tribunal le droit de poursuivre en recours collectif Loto-Québec (donc le gouvernement, donc nous les contribuables) parce que celle-ci l'aurait poussé dans les bras de sa dépendance au jeu. Bien sûr, il ne s'agit aucunement ici de sous-estimer ou de mépriser la détresse et le drame que vivent

ces personnes et leur entourage. Oh que non. Mais qu'on nous permette de relever le fait comme un symptôme supplémentaire d'une autre maladie sociale fort répandue et détestable, une maladie qu'ironiquement on peut décrire comme ceci : « Merde, il pleut encore. Mais que fait le gouvernement, bordel ? »

Dans ce foutu pays où il neige jusqu'au mois de mai, il est normal que nous soyons les champions du pelleteage. Est-ce une raison pour toujours pelleter ses responsabilités personnelles dans la cour du voisin ?

Avis aux électeurs tristes

Nous sommes ici au Québec, pas en France. Alors attention : si, par écœurement ou par dépit envers les « vieux partis » vous votez pour Mario Dumont aux prochaines élections, comme le laisse entendre un récent sondage, vous allez être pognés avec pendant quatre ans, il n'y aura PAS de deuxième tour !

507

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 25 500 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Benoit Aubry
benoit.aubry@csn.qc.ca

Rédaction
Information-CSN
Photographes
Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, Louise Leblanc, Archives CSN, Contributions militantes
Photographies de la couverture
Alain Chagnon, Louise Leblanc
Caricaturiste
Boris

Soutien technique
Lyne Beaulieu
Conception graphique
Jean Gladu
Mise en page
Benoit Aubry, Jean Gladu, Sophie Marcoux
Numérisation photo
Benoit Aubry
Films
Graphique Couleur
Impression
Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclairer de Beauceville

Distribution
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.
Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233
1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN
<http://www.csn.qc.ca>
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 40064900

Exclusion et discrimination

Au Québec, plus de 600 000 personnes en âge d'être sur le marché du travail vivent avec des incapacités. Moins de la moitié d'entre elles possèdent un emploi. Une récente enquête de Léger et Léger révèle que deux entreprises sur trois au Québec n'ont pas de personnes handicapées à leur emploi.

Textes : *Claude Saint-Georges*

Dans beaucoup de pays développés, des législations et des politiques de soutien ont été adoptées pour favoriser l'intégration au marché régulier de l'emploi des personnes handicapées. Au Québec, nous sommes loin de pouvoir nous comparer à ces pays.

En plus de leur faible intégration en emploi, les personnes handicapées sont dans l'ensemble plus pauvres que les personnes n'ayant pas de limitation. Selon les régions, le taux de faible revenu varie de 31 à 55 pour cent.

Ces données démontrent qu'il existe un phénomène d'exclusion et de discrimination à l'égard des personnes handicapées, malgré le fait qu'il y a 15 ans, avec sa politique *À part... égale*, le gouvernement québécois avait pris l'engagement de changer cette situation.

Selon Claudette Carbonneau, responsable du groupe de travail sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées de la CSN, les progrès réalisés pour faire reculer les inégalités et la discrimination chez les femmes, les personnes provenant des communautés culturelles, les gais et lesbiennes n'ont pas connu d'équivalent à l'égard des personnes handicapées.

Formé en 1992, le groupe de travail de la CSN a produit un document d'orientation intitulé *Le droit au travail des personnes handicapées*.

La CSN est intervenue, entre autres, pour réclamer des modifications majeures aux lois concernant les personnes handicapées et, notamment, pour demander l'inclusion du groupe des personnes handicapées dans la Loi sur l'équité en emploi dans le secteur public québécois.

Mouvement de revendication

La vice-présidente de la CSN, dans une récente intervention devant le conseil fédéral, a dit constater qu'il existe un mouvement de revendication



Claudette Carbonneau

qui prend de l'ampleur et qui devra tôt ou tard être entendu

par le gouvernement québécois. En appui à ce mouvement pour le respect des droits des personnes handicapées, la CSN maintient des liens constants avec des organismes représentatifs des personnes handicapées, dont la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec.

La CSN est membre du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées, le CAMO, depuis sa fondation et est représentée au conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

L'accommodement pour combattre la discrimination

Robert Côté est un salarié de la CSN qui intervient principalement en défense des accidentés du travail. Il a été associé à la rédaction d'une brochure sur les Mesures d'accommodement professionnel que vient de publier le CAMO pour personnes handicapées.

« **L**e premier réflexe des employeurs est encore trop souvent de se défaire des employés-es qui ont développé des incapacités. C'est ce que je constate dans mon travail de représentation auprès des tribunaux administratifs. Malheureusement, la Loi sur la santé et la sécurité du travail nous laisse avec un immense trou quant au droit des travailleuses et travailleurs avec

limitations fonctionnelles de retrouver un emploi », explique Robert Côté.

Des syndicats sensibilisés

Selon Robert Côté, les syndicats sont beaucoup plus sensibles à la protection des droits de leurs membres qui ont perdu des capacités. « La question des mesures d'accommodement est d'une très grande importance pour nous, étant



Robert Côté

donné les opportunités qui découlent de décisions récentes de la Cour suprême. C'est un enjeu crucial dans plusieurs syndicats, où l'on assiste à une augmentation des membres qui vivent avec les limitations fonctionnelles, de nature physique ▶

Les personnes handicapées et la fracture numérique

Catherine Roy est conseillère en technologies de l'information au CAMO pour personnes handicapées. Elle a été au cœur de l'organisation d'un colloque qui s'est tenu à Laval il y a deux ans, qui a réuni une quarantaine d'experts internationaux des nouvelles technologies de l'information et des communications adaptées aux personnes handicapées.



Catherine Roy

« C'est vrai que les nouvelles technologies accomplissent des merveilles pour les personnes qui ont des déficiences visuelles, auditives ou motrices, dit Catherine. Cependant, il y a un envers à la médaille. C'est ce que nous appelons la fracture numérique. Le paradoxe, c'est que les nouvelles technologies progressent avec la rapidité que l'on connaît, sans qu'il y ait d'efforts coordonnés pour rendre les produits accessibles aux personnes handicapées dès leur conception. Nous sommes constamment en état de rattrapage », explique Catherine Roy.

Écueil à éviter

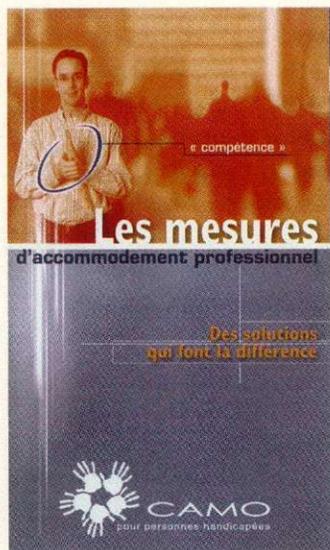
Avec d'autres groupes à l'échelle mondiale, le CAMO fait la promotion de règles et de normes d'adaptation pour éviter que les nouvelles technologies utilisées dans les milieux d'enseignement et de travail ne soient un nouvel obstacle à l'intégration des personnes handicapées et soient une cause supplémentaire de leur exclusion socioprofessionnelle.

« Un site Web adapté pour les personnes handicapées, ça existe et il y a de très bons exemples, mais ce n'est pas gé-

néralisé. Personnellement, j'aimerais bien que le gouvernement du Québec devienne un modèle dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas encore », confie Catherine Roy.

À la suite du colloque de Laval, CAMO a adopté un plan d'action sur les nouvelles technologies. Il comporte trois axes : la recherche, l'expérimentation et les communications. On peut le consulter à l'adresse Internet suivante :

www.camo.qc.ca/ntic



Les mesures d'accommodement professionnel : des solutions qui font la différence. Une brochure du Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées, disponible au service de la documentation de la CSN.

ou psychique, ce qui est de plus en plus fréquent », poursuit-il.

« Quand on a réussi à se défaire de ses craintes et de ses appréhensions, on pose un regard différent sur la personne qui a des limitations fonctionnelles. Avec des mesures d'accommodement appropriées, on s'aperçoit que l'on avait sous-estimé son potentiel. Dans la brochure que nous avons réalisée, nous mentionnons certains exemples de mesures d'accommodement, par exemple : un horaire flexible, l'aménagement ergonomique du poste de travail et le recours à de nouvelles technologies maintenant disponibles. Et c'est une bonne chose à noter, il existe plusieurs ressources qui peuvent nous fournir une assistance dans une démarche d'accommodement », de dire Robert Côté.

Pas usagers, bénéficiaires, prestataires

« Nous voulons être des citoyennes et des citoyens à part entière »

« Il faut qu'à tous les niveaux de la société, à commencer par nos dirigeants politiques, on cesse de nous voir comme une charge sur la collectivité. Nous ne voulons plus être considérés comme des usagers, des bénéficiaires, des prestataires. Nous voulons être des citoyennes et des citoyens à part entière, nous voulons avoir le droit de nous intégrer pleinement à la société et pouvoir réaliser nos rêves comme tout le monde. »

Richard Lavigne est le président de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN). Dans la vie de tous les jours, il est le directeur général du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal-métropolitain. Sur sa table de travail, l'imprimante

Braille lui livre les dernières nouvelles de l'Internet.

« Dans le mouvement des personnes handicapées, des motifs de nous décourager, nous en avons à la pelle. Si l'on passe en revue l'accès au transport adapté, les services de santé à domicile, les services de réadaptation, l'accès à la for-



Richard Lavigne

mation, l'intégration au travail, le revenu, le portrait d'ensemble est franchement lamentable », explique Richard Lavigne.

Militantisme

« Nous ne sommes pas près d'abandonner la lutte. Il y a un militantisme qui s'affirme avec beaucoup de force parmi les personnes handicapées et je pense que nous allons marquer des points au cours des prochaines années », croit le président de la COPHAN.

Selon Richard Lavigne, en ce qui concerne l'intégration au travail des personnes handicapées, il y a quand même des réussites à citer. « Nous avons l'exemple de ce qui a été fait au CAMO. Nous avons fourni une aide de départ à plus de 1500 personnes handicapées pour qui le marché du travail était fermé. Nous avons constaté que plus de 60 pour cent d'entre elles sont toujours en emploi malgré la fin des projets subventionnés. »

« À l'occasion de mes contacts avec le milieu syndical, j'ai senti qu'il se développe une sensibilité beaucoup plus grande à l'égard de l'intégration et du maintien en emploi des personnes qui ont des limitations fonctionnelles. Nous avons là une importante cause commune et je pense que le contexte doit nous inciter à renforcer les alliances qui existent entre le mouvement syndical et celui des personnes handicapées », ajoute Richard Lavigne.



Christine L'Heureux, préposée à la désinfection au centre de la petite enfance Foufan de Québec et Christian-René Leduc, du service spécialisé de main d'œuvre ÉquiTravail.

Photo : Louise Leblanc



Peluche : la réussite d'un projet original

Le projet Peluche est une telle réussite que l'on entreprend maintenant une phase 2. Plusieurs régions se montrent également intéressées à reproduire l'initiative.

D'ans 13 centres de la petite enfance de la région de Québec, des personnes handicapées intellectuelles ont été embauchées comme préposées à la désinfection et à l'entretien de jouets.

Ce projet est né d'une idée de Lucie Lamontagne, une conseillère du service spécialisé de main-d'œuvre ÉquiTravail, qui s'est inspirée d'un article de santé publique démontrant que certaines précautions d'hygiène ont un effet marqué sur la diminution des maladies infectieuses sur les enfants qui fréquentent les garderies.

Un bilan intéressant

Trois ans après l'implantation du projet Peluche, le bilan est fort intéressant. L'in-



Le droit au travail des personnes handicapées, un guide de sensibilisation de la CSN pour défendre les droits des personnes handicapées et lutter contre la discrimination dont elles font l'objet.

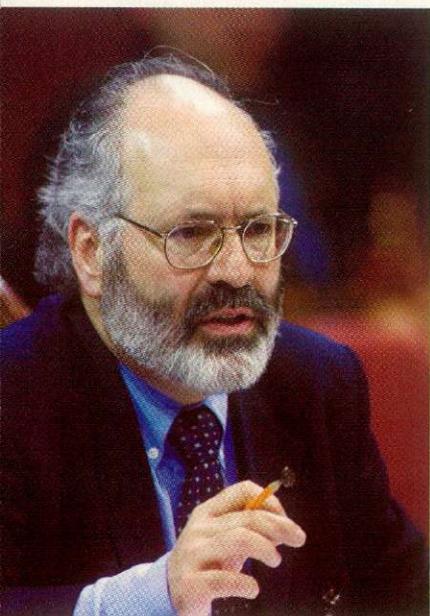
tégration sociale et professionnelle des personnes embauchées est remarquablement réussi. Chez les éducatrices, on reconnaît que l'apport est essentiel et qu'il libère du temps pour les activités auprès des enfants. Quant aux enfants, on observe chez eux une diminution de la propagation des maladies comme la gastro-entérite, le rhume et la grippe. Il y a, enfin, un enrichissement pour tous, en raison du contact chaleureux qui s'est développé avec une personne qui vit avec une déficience intellectuelle.

Les garderies où a eu lieu l'intégration sont syndiquées en majorité. Il s'agit d'un ajout au personnel, comportant un horaire de 30 heures par semaine.

La CSN en conseil confédéral

Attacher un projet social à la souveraineté

Yvan Sinotte



Marc Laviolette

Le président de la CSN, Marc Laviolette, appelle le gouvernement du Parti québécois à attacher un projet social à la souveraineté. À la veille du 60^e Congrès de la centrale, qui se déroulera à Québec du 26 au 31 mai prochain, Marc Laviolette s'est adressé aux quelque 200 délégués participant au conseil confédéral de l'organisation, à Laval. Il en a profité pour inviter le gouvernement à faire « du projet social le cœur de la cause souverainiste ».

Abordant la situation au Proche-Orient, le président de la CSN, qui siège au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement, a renouvelé son appui au peuple palestinien. Il a appris aux délégués qu'il s'était assuré que la Caisse gèle tout développement et suspende tout projet avec Israël.

Décision du syndicat local

Au sujet de la situation à la Société Radio-Canada, Marc Laviolette a prévenu la vice-présidente de la Société, Mme Michèle Fortin, de ne pas faire l'erreur de croire que la CSN est à l'origine du conflit. « En pensant de la sorte, elle fait injure à ces femmes et à ces hommes qui ont décidé par eux-mêmes

de la manière dont seraient défendues leurs revendications. Comme dans les autres secteurs où nous sommes présents, c'est dans le syndicat local que se prennent les décisions. »

Budget équilibré

Enfin, le président de la CSN a annoncé que le budget, qui sera soumis pour adoption au congrès, sera équilibré, prévoira un ajout de ressources de 25 personnes et proposera de hausser les prestations aux grévistes et lock-outés à 200 dollars par semaine, dès le début d'un conflit. Présentement, cette somme n'est versée qu'à la 26^e semaine d'un arrêt de travail.



Gaz Métropolitain

Gains importants des syndiqué-es

Les quelque 400 travailleuses et travailleurs de la Société en commandite Gaz Métropolitain, spécialisée dans la distribution du gaz naturel, viennent de négocier la semaine de travail de quatre jours avec pleine compensation salariale !

Michel Crête

■ Ils se sont prononcés, le 11 mai, à 70,8 pour cent en faveur d'un contrat de travail prévoyant notamment la réduction de la semaine de travail de 40 heures (5 jours) à 36 heures, répartie sur quatre jours, avec pleine compensation salariale : une augmentation de salaire équivalant à elle seule à 11,10 pour cent. Le nouvel horaire de travail, qui sera établi par groupe successif, entrera en vigueur à compter de janvier 2003.

Ce n'est pas tout : leur contrat de travail d'une durée de



cinq ans, d'octobre 2000 à septembre 2005, est également assorti de hausses salariales totalisant 10 pour cent. La convention collective comprend aussi une clause d'indexation salariale dans le cas où l'indice des prix à la consommation fran-

chirait la barre du 2 pour cent, mais jusqu'à concurrence de 3 pour cent. Une centaine de préposés au réseau ont également obtenu un ajustement de salaire de 1 \$ l'heure. On améliore également le régime de retraite. Avant l'entente, le salaire moyen était de 25 \$ l'heure.

En contre-partie, les syndiqués se sont engagés à revoir l'organisation du travail et à introduire la polyvalence pour permettre à Gaz Métropolitain d'enregistrer de nouveaux gains de productivité.

Le comité exécutif du syndicat et un conseiller de la FEESP-CSN, lors de l'assemblée du 11 mai. De g. à d. : Christian Millette, directeur (atelier), André Léonard, directeur (entretien du réseau), Daniel Hélie, directeur (régions de l'Est), Robert Robichaud, secrétaire, Michel Charron, président, Réal Daoust, conseiller de la FEESP-CSN, Claude Arbour, directeur (avantages sociaux), Linda Boisclair, directrice (services techniques) et Jean Bédard, trésorier.

Commentant les résultats de la négociation, le président du syndicat, Michel Charron s'est exclamé : « Dans le contexte des négociations telles qu'on les connaît aujourd'hui, ce sont des gains importants que nous avons obtenus ! Quoi dire de plus mon ami ? »

Depuis 1983, les relations de travail ont été marquées au coin de la médiation préventive et du partenariat, les mécontentes chez Gaz Métropolitain se réglant quotidiennement, sans arbitrage.

Une plate-forme de revendications en huit points

Les sylviculteurs parés à mettre la cognée à l'arbre

Henri Goulet

Profitant de l'absence des maudits brûlots, tout au long de l'hiver, les militants du Syndicat national de la sylviculture (SNS-CSN) en ont profité pour aiguïser leur plus important instrument de travail : leur projet de convention collective.

En tournée en Abitibi, le 8 mai, pour rencontrer les travailleurs sylvicoles avant de les voir partir vers les chantiers pour la nouvelle saison, le président du SNS-CSN, Johnny Simard, s'est dit encouragé par la réaction des gens qui prenaient connaissance de la nouvelle plate-forme de revendications. « La campagne de cet été va se faire sur la base de nos revendications, a-t-il tenu à

préciser. C'est un projet vendeur. En marquant ainsi notre territoire, on vient de faire une coche de plus par rapport à l'année dernière. Pour le moment, nos membres ne veulent pas d'un salaire à taux horaire en forêt, mais ils insistent pour obtenir une augmentation des taux à l'hectare. J'ai aussi été étonné de constater à quel point ils tiennent à l'établissement d'un régime de retraite,

tout comme de l'importance qu'ils accordent aux équipements de sécurité. »

Minutieux sondage

Pour Gerry Foster, vice-président, secteur scieries et forêts de la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt (FTPF-CSN), les huit revendications à la base du projet de convention collective des sylviculteurs frappent

juste parce qu'elles sont directement issues d'un minutieux sondage auprès des membres. « Nos gens sont allumés. Ils comprennent que notre projet de convention collective vise deux cibles, les employeurs d'un côté, mais aussi le ministère des Ressources naturelles parce que c'est lui qui détermine les taux en vigueur par les subventions versées aux propriétaires de CAAF »



Réunion du SNS-CSN à La Sarre, le 7 mai. De gauche à droite : Yves Gobeil, conseiller syndical à la FTFPF-CSN, Johnny Simard et Gerry Foster.



La compagnie Pro-Conversion, de Sherbrooke, sous-traite ses contrats auprès des grandes papeteries de toutes les régions du Québec. Les employés doivent reprendre, réparer et rembobiner les rouleaux de papier endommagés. L'équipe de 13 jeunes réguliers à l'emploi de la compagnie a déposé une requête en accréditation le 30 mai 2000 et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Pro-Conversion (FTPF-CSN) a été accrédité le 22 novembre 2000. Il aura fallu 16 mois de négociation et une grève de trois semaines pour en arriver à la signature de leur première convention collective.

Pro-Conversion à Sherbrooke

Dérouler et rouler sans plus se faire embobiner !

Henri Goulet

■ Ils sont 13 chez Pro-Conversion à dérouler et rembobiner d'immenses rouleaux de papier endommagés. Treize. Pas chanceux, hein ! Pas superstitieux pour deux cennes, ce groupe de jeunes dont le syndicat CSN a été accrédité le 22 novembre 2000 vient de signer sa toute première convention collective. Sauf qu'il a fallu y mettre le prix : trois bonnes semaines de grève et le risque de sécher longtemps sur le boulevard Queen.

Au bout du rouleau, l'agence de placement !

Déclenchée le 4 avril, la grève générale s'est terminée le 28 avril à la suite d'un blitz intensif de négociation. Le gain majeur obtenu : l'élimination de la chair humaine de la Manpower, les sous-sous-traités de la sous-traitance qui assumaient plus de la moitié des emplois dans cette usine. Une victoire qui risque de faire doubler le nombre de salariés syndiqués bénéficiant de vraies conditions de travail, aux dires du président du STT de Pro-Conversion (CSN), Jeffrey Harrison.

Un bon règlement

La nouvelle convention collective améliore radicalement les conditions de travail. En effet, l'embauche de personnes exclues de l'unité d'accréditation est dorénavant prohibée, l'ancienneté est enfin reconnue et l'horaire de travail de la semaine sera affiché dès le jeudi précédent à compter de 15 heures. Les hausses salariales décrochées ont de quoi réjouir : rétroactivité minimum de 1,75 \$ l'heure à compter de la date d'accréditation syndicale jusqu'au 4 avril, augmentation de 3 pour cent en 2003 et de 3 pour cent en 2004.

Tout est en place pour l'ouverture

Maude Hébert

À quelques jours du début,
tout est prêt pour accueillir les congressistes

Les propositions qui seront présentées au congrès se divisent en cinq grands thèmes, soit « Pour une autre mondialisation », « Pour une approche globale et inclusive du travail », « Pour un développement social et solidaire de l'emploi », « Pour une société inclusive et démocratique » et « Construire des convergences pour un renouveau social ». Elles ont été adoptées par le comité pré-congrès lors de sa réunion des 4 et 5 avril.

Comme la mondialisation est au cœur des préoccupations de beaucoup de gens, il en sera grandement question lors du congrès. Des invités viendront débattre du sujet et expliqueront quels sont les impacts directs sur les milieux de travail. Ces interventions rendront les débats concrets, ce qui permettra à tout le monde d'en discuter lors des ateliers. Il sera également question du référendum pour se positionner quant à la Zone de libre-échange des Amériques, qui aura lieu de septembre à mars 2003, à travers les Amériques.

Autre sujet d'importance : une proposition sera soumise au congrès sur la formation, au Québec, d'une alternative politique aux principaux partis existants et qui soit en rupture avec le néolibéralisme.

Invités internationaux

Par ailleurs, une vingtaine d'invités internationaux seront au rendez-vous pour discuter de la vie syndicale dans leur pays respectif. L'un des invités très attendu, Sami Younis, de la Fédération générale des syndicats de la Palestine, devrait être présent à l'ouverture du congrès.

Étant donné l'appui qu'apporte la CSN à la Palestine, la

venue de Sami Younis, membre du syndicat des Services de santé en Palestine, est attendue avec un grand intérêt. La CSN profitera de l'occasion pour témoigner de sa solidarité envers le peuple palestinien. Toutefois, compte tenu de la conjoncture actuelle en Palestine, il est toujours possible que sa venue soit annulée à la dernière minute.

La secrétaire générale adjointe du Conseil international des syndicats libres, l'Africaine Cissé Mamounata, deux délégués de la centrale syndicale italienne CGIL, un représentant de la Centrale unie des travailleurs (CUT) de la Colombie, et beau-

coup d'autres, seront également à Québec du 26 au 31 mai.

Tournée précongrès

Dans une autre phase préparatoire, les membres du comité exécutif de la CSN ont amorcé, le 24 avril, une tournée pré-congrès. Des assemblées ont eu lieu dans chaque conseil central. Plusieurs milliers de personnes ont été rencontrées pour les informer des propositions qui seront présentées au congrès, afin qu'elles soient en mesure d'en débattre. Selon Lise Poulin, « la tournée a été d'une grande utilité et a soulevé beaucoup de questions chez les gens, notamment au sujet de la mondialisation. »



Lise Poulin,
secrétaire générale de la CSN



Une déléguée basque qui participait au congrès de 1999. La CSN accueillera à nouveau plusieurs invités internationaux cette année.



Le comité sur les relations interculturelles et raciales de la CSN aura à nouveau un stand cette année.

Le comité confédéral de la santé-sécurité de la CSN a 25 ans cette année. Voici son stand, lors du dernier congrès.



Un atelier, lors du congrès de 1999



Le stand du comité national de la condition féminine en 1999

60^e Congrès de la CSN

De nombreuses alliances à envisager

Yvan Sinotte

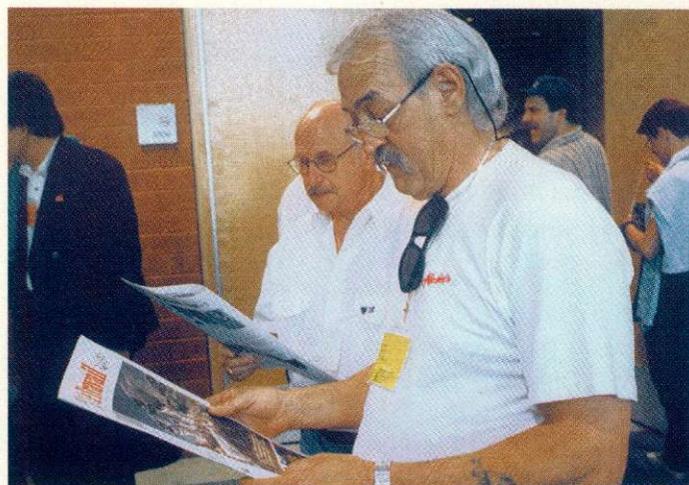
Votre centrale syndicale, la CSN, entreprendra, dans quelques jours, son 60^e Congrès sur le thème *Agir pour un monde solidaire*. Parmi les propositions soumises aux délégué-es, celles touchant une société inclusive et démocratique et la construction de convergences pour un renouveau social occuperont une place centrale.

Afin d'en arriver à édifier une société qui compte sur l'apport de toutes ses composantes et veut s'assurer de leur participation active à tous les niveaux, le congrès de la CSN se penchera sur une stratégie globale de lutte à la pauvreté qui passe par l'adoption d'une loi-cadre ; sur la nécessité de réhabiliter l'assurance-emploi pour qu'elle redevienne une véritable couverture sociale ; sur le besoin de renforcer des services publics qui ont été minés ces dernières années par des impératifs strictement économiques ; sur l'urgence de rééquilibrer l'assiette fiscale dans le but de drainer du fédéral vers les provinces les moyens d'aplanir les difficultés constatées en santé, éducation et services sociaux ; sur l'assurance d'établir l'égalité des droits pour toutes et tous et, particulièrement, pour les gais et lesbiennes ; et sur l'intérêt manifeste de susciter un exercice véritable de la démocratie en explorant la possibilité d'une réforme du mode de scrutin, de la tenue d'élections à date fixe et de l'élection du premier ministre au suffrage universel.

Photos : Alain Chagnon

Coordination des actions

Tout le travail que s'impose la CSN dans l'atteinte de ses idéaux sociaux ne peut se concrétiser par la seule volonté de ses membres : des convergences sont indispensables pour



Les congressistes auront à nouveau leur journal quotidien cette année.

mener à bien les démarches souhaitées. À cet effet, le congrès débattrait de la possibilité de mettre sur pied une coordination intersyndicale avec la FTQ, la CSQ et la CSD afin de partager les analyses et d'entreprendre des actions unitaires sur des enjeux politiques, économiques et sociaux. Des alliances semblables peuvent

être envisagées avec les groupes communautaires et les forces sociales et progressistes au Québec, au Canada et à l'échelle internationale. Pour y parvenir, cependant, il importe que la vie syndicale, à tous les pa-

cale. À cet effet, la CSN compte développer des outils pour aider les syndicats à intégrer harmonieusement les personnes issues des communautés culturelles ainsi que les nouveaux immigrants et immigrantes.



Quelque 1500 délégué-es prendront part au 60^e Congrès.

liens, soit constamment ravivée pour en améliorer la participation et favoriser l'émergence de la relève. C'est pourquoi il sera proposé de créer un comité responsable d'entreprendre une vaste opération de débats et de consultations à cette fin.

Enfin, les communautés culturelles doivent prendre part à cette évolution de la vie syndi-

Ce n'est donc pas le travail qui manquera au cours de ces six jours qui réuniront à Québec plus de 2000 personnes, dont les quelque 1500 délégué-es provenant de toutes les régions du Québec et, même, du Canada.



Le député du comté de Richelieu et ministre de l'Éducation du Québec, Sylvain Simard, appuie la lutte des syndiqué-es de l'Auberge de la Rive, à Sorel-Tracy, pour qu'ils retrouvent leur travail. En présence de Jean Lortie, président de la Fédération du commerce-CSN, il a confirmé son parti pris, le 3 mai, lors d'une manifestation des employé-es à son bureau de Sorel.

Auberge de la Rive, à Sorel-Tracy Appui de Simard

Michel Crête

Le député du comté de Richelieu et ministre de l'Éducation du Québec, Sylvain Simard, a appuyé sans équivoque les quelque 60 employé-es syndiqués de l'Auberge de la Rive, à Sorel-Tracy, en lutte pour retrouver leur travail.

Treize mois après la fin du conflit de travail, les propriétaires de l'établissement hôtelier n'ont pas respecté leurs engagements en ne reprenant pas les syndiqués à leur service le 26 avril. Manifestant une mauvaise foi et un mépris rarement vus à l'endroit du personnel syndiqué, les patrons de l'Auberge ont plutôt fait appel à des scabs.

« Les employé-es méritent mieux que ce que leur réserve l'employeur. Je suis à 100 pour cent derrière eux pour que jus-

stice et droits soient respectés », a déclaré Sylvain Simard, le 3 mai, alors qu'il s'adressait aux syndiqués de l'Auberge, venus manifester devant son bureau de Sorel.

Non au changement de vocation

« Le propriétaire de l'Auberge, a-t-il précisé, ne se gêne pas encore pour dire qu'il veut transformer l'endroit en une résidence pour personnes âgées. Les élus ont déjà refusé la demande de changement de zonage et doivent demeurer intraitables sur la question. Nous n'accepterons pas de changement de vocation. »

Le Conseil central de la Montérégie de la CSN veut rencontrer le conseil municipal de Sorel-Tracy pour s'assurer qu'il

ne modifie pas le zonage.

À l'issue du lock-out, du 9 juillet 2000 au 30 mars 2001, l'employeur et le syndicat avaient signé la convention collective et le protocole de retour au travail. L'Auberge a ensuite été fermée en prévision d'une réouverture le premier mai dernier.

Dernière heure Victoire !

La Cour supérieure vient d'accueillir favorablement une requête pour injonction du syndicat de l'Auberge de la Rive, représenté par le Service juridique de la CSN. En conséquence, il ordonne à l'employeur de reprendre en emploi immédiatement les employés syndiqués et de ne pas faire appel à d'autres salariés. L'employeur devra donc respecter la convention collective. (Voir *Nouvelles CSN* numéro 506).

Solidarité à La soirée du lock-out

Maude Hébert

Artisans cadennassés, auditeurs et téléspectateurs de Radio-Canada et artistes québécois se sont réunis le 6 mai, au Spectrum de Montréal, à l'occasion de *La soirée du lock-out*. Ce qui a donné lieu à un grand spectacle de solidarité !

Humour, chansons, poésie et discours étaient de la fête. Plus d'une trentaine d'artistes ont apporté leur soutien aux syndiqué-es de Radio-Canada. De grands noms tels Yvon Deschamps, Plume Latraverse, Monon'c Serge, Michel M'Pambara, etc. ont su tenir le public en haleine toute la soirée.

La foule a également pu découvrir les talents artistiques, jusque-là cachés au grand public, de plusieurs artisans de Radio-Canada. Que ce soit Christopher Hall, l'Anglais racontant l'histoire du Québec, Marie-Claude Lavallée, chantant *La Bohème* version « lock-out », Michaëlle Jean, dansant au rythme des tam-tams ou en-

core Bertrand Hall, chantant *L'hymne des cadennassés*, chacun a exprimé à sa façon sa révolte face au lock-out.

La soirée a également été rehaussée par de grands orateurs. « Les Canadiens, cette année, les commentaires l'année prochaine ! », lance à la blague Marie-Josée Turcotte. Pour sa part, Jacques Languirand ne s'est pas caché d'être le plus vieux des lock-outés. Plusieurs artisans de Radio-Canada ont ainsi pris la parole, tournant quelques fois à la blague leurs propos, mais sans jamais oublier de préciser leur indignation face au lock-out. Encore une fois, et plus que jamais, la solidarité était au rendez-vous.



L'humour de Michaëlle Jean en a déridé plus d'un.



Christopher Hall pourrait sûrement participer au Festival de l'humour.



Une foule nombreuse, enthousiaste et solidaire.



Des pétitions et encore des pétitions en faveur des lock-outés.



La Bohème version Marie-Claude Lavallée.

Conflit à Radio-Canada L'incertitude persiste

Jean-Pierre Larche

Réunis en assemblée générale, le 15 mai, les membres du Syndicat des communications de Radio-Canada ont rejeté l'offre finale que Radio-Canada avait déposée à leurs négociateurs au terme d'un blitz de négociation de sept jours, par une courte majorité... Trois pinnes sur 1010 votants. Au moment de mettre sous presse, l'incertitude persiste donc.

Les membres du syndicat demeurent toutefois unis et l'ont montré en se rangeant massivement derrière une proposition venue de la salle : l'assemblée générale est suspendue pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures, pendant que l'équipe de négociateurs syndicaux retournera à la table afin d'obtenir l'accès à la permanence pour les employé-es de la radio et de la télévision générales. Un geste de bonne volonté de Radio-Canada et le conflit aurait de bonnes chances de se terminer alors qu'un refus de sa part risquerait d'entraîner un rejet, cette fois sans équivoque, des offres.

Il faut dire que la direction de Radio-Canada a bien mal joué ses cartes en refusant de négocier un protocole de retour au travail alors que le comité de négociation syndical recommandait l'acceptation des offres !

Des gains appréciables

Même si aucune entente de principe n'était intervenue au moment de l'assemblée générale, il demeure que le syndicat a obtenu certains gains impor-

tants au cours des négociations.

Précarité

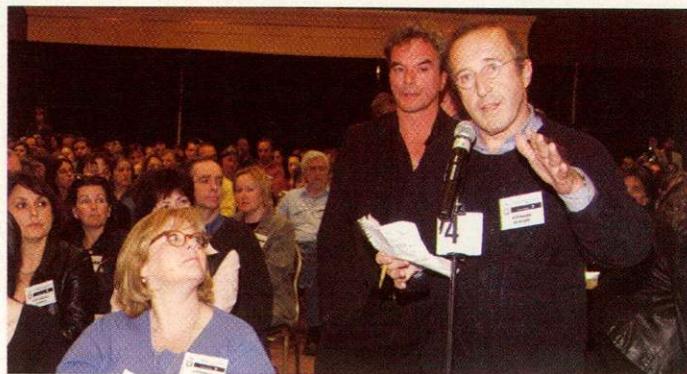
Combattre la précarité était

Les assemblées générales du SCRC passeront à la légende. Celle du 15 mai, la troisième en deux mois, a duré une douzaine d'heures.

l'un des objectifs majeurs visés par les salarié-es de Radio-Canada. 132 personnes provenant exclusivement du secteur de l'information obtiendront une permanence. Radio-Canada n'en offrait que 85 avant le lock-out. Les syndiqué-es s'expliquent toutefois mal pourquoi des gens au service de la société d'État depuis dix, quinze, voire vingt ans n'auraient pas droit à la permanence sous prétexte qu'ils font la promotion de la culture, un des mandats de la radio et de la télévision publiques. C'est pour cette raison qu'ils ont demandé à leurs négociateurs d'aller en chercher davantage.

Discrimination sexuelle

Un autre grand axe d'intervention du syndicat au cours de la négociation portait sur la disparité de rémunération entre les hommes et les femmes. À cet égard, les parties se sont en-



Tout comme Bernard Derome, de nombreux syndiqués ont pris la parole à l'assemblée de mercredi dernier.



Le Mur du silence a été exposé à la station de métro Mont-Royal, le 11 mai.



Chaque vote a eu une importance capitale le 15 mai.

tendues sur la mise sur pied de mécanismes qui permettront de combattre les iniquités.

Les employé-es temporaires seront dorénavant rappelés par ancienneté après 195 jours à l'emploi de la SRC. Ils auront également accès aux congés annuels et aux avantages sociaux.

D'autres gains ont aussi été obtenus, notamment le maintien de la clause Judith Jasmin, qui protège les employé-es aux prises avec des limitations fonctionnelles à la suite d'un accident ou d'une maladie : la SRC voulait la vider de son sens. Quant aux augmentations de salaire, elles totalisent 7 pour cent d'ici juin 2003, en plus d'un montant forfaitaire de 1000 dollars.

Reste que le gain le plus important qu'a fait le syndicat au cours de ce conflit est la solidarité. Les syndiqué-es ont appris à se connaître, à partager. Certains, jusque-là désintéressés des questions syndicales, s'impliquent activement dans la vie syndicale alors que d'autres parlent d'une lutte encore plus fondamentale qu'ils entreprendront dès le retour au travail : la consolidation de la radio et de la télévision publiques que certains gestionnaires semblent prêts à livrer aux marchands.

Chapeau à des femmes exceptionnelles et non-traditionnelles!

À l'occasion du concours 2001-2002 « Chapeau, les filles ! » la CSN a récompensé, pour une sixième année consécutive, deux femmes travaillant en milieu traditionnellement masculin.



Mirela Jankonic s'est particulièrement distinguée par sa détermination et sa persévérance.

Ce concours, organisé par le ministère de l'Éducation, valorise la réussite des femmes et des

filles œuvrant dans les professions où celles-ci constituent moins du tiers de la main-d'œuvre.

Lors du gala national, qui se tenait à Montréal, le 6 mai, l'adjointe au comité exécutif de la CSN, Josée Roy, a remis un prix de 1000 dollars à Mirela Jankonic. Cette jeune femme s'est distinguée dans la catégorie « communauté culturelle » pour sa détermination et sa persévérance à percer dans le domaine de la boulangerie. « Quand je suis arrivée de la Bosnie avec mes deux enfants et mon mari, j'ai dû me retoucher les manches pour offrir à ma famille un bel avenir au Québec, dit-elle. Ici, les femmes ont la chance de prendre leur place dans la so-



L'adjointe au comité exécutif de la CSN, Josée Roy, a remis un chèque de 1000 dollars à Stephanie Robison.

C'est ainsi que j'ai fait mon choix et que je me suis dirigée vers ma passion, boulière ! »

Pour le volet « Excellence », la CSN a remis un montant de 1000 dollars à Stephanie Robison. Ses études en génie minier, à l'Université McGill, lui ont permis de sortir des sentiers battus. « Je crois ferme-

ment que les femmes ont leur place même dans les milieux monopolisés par des hommes, affirme-t-elle. Je veux travailler dans ce domaine pour apporter ma contribution en tant que femme. »

Lors du gala national, 40 lauréates ont reçu des prix. En région, ce sont 180 gagnantes qui ont été récompensées par des bourses variant entre 500 et 1000 dollars.

M.H.

Décision de la Cour d'appel

Les RTF sont des salarié-es

Les ressources intermédiaires de type familial (RTF) sont des salarié-es au sens du Code du travail, vient de confirmer la Cour d'appel. Ces travailleuses, surtout des femmes, hébergent chez elles des personnes éprouvant des problèmes de santé mentale, aux prises avec une déficience intellectuelle et âgées. Les familles d'accueil qui dépendent du Centre de réadaptation le Florès se joindront prochainement à la Fédération de la santé et des services sociaux pour négocier la première convention collective de ce secteur. Il y a près de 4000 RTF au Québec.

J.-P.L.

Photos : Alain Chagnon

Faites plaisir aux enfants...

La campagne de financement pour le Camp vol d'été Leucan-CSN se poursuit. Il est toujours possible de vous procurer un chandail du camp au coût de 10 dollars. En achetant un chandail, vous contribuez à ce que des centaines d'enfants atteints de leucémie ou autres formes de cancer, ainsi que leurs proches, vivent un été qu'ils ne seront pas près d'oublier. Prenez note qu'aucun chandail du camp ne sera vendu lors du congrès de la CSN.

M.H.

Bon de commande Camp Vol d'été LEUCAN-CSN 2002

Numéro du syndicat : _____

Nom du syndicat : _____

Nom de la personne : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. travail : (____)____-____ résidence : (____)____-____

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 5 chandails : 58 \$ | <input type="checkbox"/> 20 chandails : 213 \$ |
| <input type="checkbox"/> 10 chandails : 110 \$ | <input type="checkbox"/> 25 chandails : 265 \$ |
| <input type="checkbox"/> 15 chandails : 162 \$ | |

Le chèque doit être libellé au nom de LEUCAN-CSN et envoyé à :

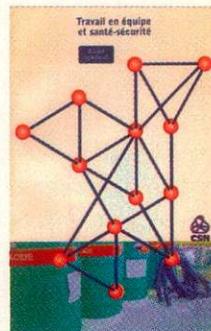
Distribution-CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
(514) 598-2233



À vos livres

Nouvel élan en santé-sécurité

Peut-on concilier les objectifs apparemment opposés d'accroître la productivité et d'améliorer la santé-sécurité ? Cet ouvrage se veut une double source d'inspiration pour les syndicats, enrichissant leur réflexion sur leur place et leur rôle dans l'organisation du travail et en santé-sécurité. Les expériences de prise en charge syndicale qui y sont racontées devraient donner un nouvel élan à la santé-sécurité dans nos milieux de travail.



Disponible à votre librairie préférée
1601, av. De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
Documentation@csn.qc.ca
(514) 598-2151
Télec. : (514) 598-2029

Coût : 4 \$
Frais d'expédition :
Un exemplaire : 2,50 \$
Deux exemplaires : 3,50 \$
Paiement à l'avance s.v.p.

Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Enfin une solution durable !



Un des corridors litigieux de l'Hôtel-Dieu

Une solution durable a enfin été apportée à l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, dont le débordement avait été jugé dangereux autant pour le personnel que pour les patients.

Le danger résidait surtout dans le fait que l'un des corridors les plus achalandés de l'hôpital servait non seulement de rallonge à la salle d'urgence, mais que de surcroît, les 24 civières qui y étaient stationnées rendaient difficile le passage en certains endroits plus étroits. Le syndicat CSN, par sa présidente Louise Jetté, avait entrepris de nombreuses démarches, en août, à la suite des plaintes des travailleurs et des travailleuses. Après maintes pressions exercées notamment auprès de la CSST, celle-ci avait émis un avis de correction au printemps.

Un étage supplémentaire sera finalement construit à l'Hôtel-Dieu d'ici le 1^{er} janvier prochain. En attendant, diverses mesures ont été prises pour désengorger les corridors litigieux. Ainsi, le nombre de civières y sera limité à neuf d'ici la fin des travaux. Selon un porte-parole du comité exécutif du syndicat, Pierre Desjardins, il ne fait aucun doute que les interventions directes du président de la CSN, Marc Laviolette, dans ce dossier, ont permis de régler le problème une fois pour toutes.

B.A.



Réorganisation des services policiers

Employé-es civils laissés pour compte

La FEESP-CSN dénonce les pressions qui s'exercent sur les employé-es civils des services de police qui seront prochainement transférés à la Sûreté du Québec. Le ministère de la Sécurité publique a fortement encouragé la cession des services de police municipaux à la SQ sans jamais se soucier du sort réservé aux employé-es civils. Ceux-ci subissent des pressions de la part des administrations municipales pour qu'ils ac-



ceptent de joindre la SQ et d'y effectuer le même travail dans des conditions souvent inférieures.

La fédération dénonce également la Ville de

Shawinigan qui demande l'autorisation au ministre de transférer ses services de police à la SQ même si elle compte plus de 50 000 habitants (nouvelle ville). Le transfert des services de police municipaux à la SQ a ceci de pervers qu'une partie de la facture jusqu'à maintenant assumée par les résidents des municipalités sera défrayée par l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

J-P.L.

IL Y A 42 ANS...



En novembre 1960, le président de la CSN, Roger Mathieu (debout), présente un mémoire portant sur l'assurance-hospitalisation au premier ministre Jean Lesage (au centre), à Québec. À la gauche du président, on reconnaît le secrétaire général de la centrale, Jean Marchand.

Photo: Archives CSN

La gauche québécoise s'unifie !

Le congrès de fondation d'une nouvelle formation politique, appelée l'Union des forces progressistes (UFP), aura lieu les 15 et 16 juin prochain.

Ce parti regroupera, en plus des membres des partis de gauche existants, des militantes et des militants provenant d'associations populaires et de syndicats ainsi que des citoyens et citoyennes sans affiliation partisane.

La tenue à Montréal d'un forum national, les 4 et 5 mai derniers, a marqué la première étape officielle de la mise sur pied du parti. Cette rencontre a permis d'informer les gens présents sur les diverses propositions concernant les projets de plateforme, ainsi que des statuts et règlements de la nouvelle formation.

Les porte-parole du parti sont convaincus que l'UFP marquera une étape décisive dans le processus d'unification de la gauche politique au Québec.

M.H.





Genre des noms de ville

Comment faire pour savoir si un nom de ville est féminin ou masculin ? Lorsque le nom de la ville contient un article, il ne faut pas se compliquer la vie, celui-ci indique le genre. Par exemple, Le Caire est masculin et La Rochelle est féminin. Pour les autres cas, c'est l'usage qui décide. En général, la tendance est d'utiliser le féminin pour les noms de ville terminés par un « e » muet. Donc, Rome, Venise et Londres sont féminins. Par contre, la règle n'est pas absolue, les exceptions sont nombreuses et le masculin semble de plus en plus prévaloir.

Le mot « ville »

Le mot « ville » s'écrit entièrement en minuscules lorsqu'il représente une agglomération plus ou moins importante, dont les activités sont axées sur l'industrie, le commerce, les services et l'administration. Par exemple : « La ville de Baie-Comeau attire beaucoup de touristes l'été ». Par contre, lorsqu'il s'agit de l'administration municipale, qui est considérée comme une personne morale, le mot prend une majuscule. Par exemple : « Ce projet a été appuyé par la Ville ».

Les points cardinaux

Quand doit-on écrire les points cardinaux avec une minuscule ou une majuscule ?

Minuscule :

Les points cardinaux (nord, sud, est, ouest) prennent une minuscule initiale lorsque : 1. Ils désignent une orientation (Le soleil se lève à l'est. Le vent du nord.) ; 2. Ils sont suivis d'un déterminatif de lieu, introduits par la préposition « de » (Longueuil se trouve au sud de Montréal) ; 3. Ils sont employés comme adjectifs et deviennent également invariables (La façade sud de la maison).

Majuscule :

Les points cardinaux prennent une majuscule lorsque : 1. Ils entrent dans la composition d'une dénomination géographique, ils deviennent des noms propres (L'Amérique du Nord) ; 2. Ils désignent une région ou un territoire déterminé (Cet homme est originaire du Nord) ; 3. Ils sont employés comme adjectifs ayant la valeur d'un nom propre (Le Pôle Sud) ; 4. Ils entrent dans la composition d'une adresse (200, rue Sainte-Catherine Ouest).

Les astres et les planètes

Les noms d'astres, de planètes, d'étoiles et de constellations prennent une majuscule initiale au premier nom et à l'adjectif qui le précède (La Voie lactée, la Grande Ourse).

Les mots « soleil », « terre » et « lune » s'écrivent avec une majuscule lorsqu'ils désignent l'astre, la planète ou le satellite lui-même. (Autour du Soleil gravitent plusieurs planètes, dont la Terre). Dans d'autres cas, ces trois mots prennent une minuscule (Un coucher de soleil).

Maude Hébert



Les calèches, c'est la belle époque

À l'occasion de votre prochaine visite à Québec, c'est avec les cochers de Beurivage-André-Les calèches de la belle époque que vous devriez faire la visite de la capitale nationale, un incontournable. Ils font maintenant partie d'un syndicat. Près d'un an après avoir coché oui à la CSN, les 65 conducteurs de calèche viennent de voir reconnaître leur syndicat par le ministère du Travail du Québec.

Après avoir refusé de fournir la liste des salariées à l'agent d'accréditation, l'employeur avait demandé, en vain, à la Cour supérieure de suspendre la procédure d'accréditation. La requête en accréditation syndicale avait été déposée au ministère du Travail du Québec le 17 avril 2001.

Vast-Auto

Toujours dans le monde des transports, mais automobile cette fois-ci, c'est au tour des 60 travailleurs de Vast-Auto Distribution, à Montréal, d'adhérer à la CSN. Spécialisés dans l'entreposage et la distribution des pièces automobiles, ils faisaient partie, jusqu'à tout récemment, d'un syndicat indépendant. Le 3 mai, on a informé le ministère du Travail qu'ils adhéraient à la CSN.

Épiderma

Voilà un employeur qui semble avoir l'épiderme sensible... Les propriétaires des centres d'esthétique Épiderma contestent l'unité de négociation ainsi que la requête en accréditation

déposée par la CSN pour représenter 21 esthéticiennes de quatre établissements de Chicoutimi, Sainte-Foy, Sherbrooke et Trois-Rivières. C'est la première fois que des spécialistes en traitement d'épilation au laser se donnent un syndicat. Les téléphonistes et les réceptionnistes font aussi partie du syndicat. La requête en accréditation syndicale a été acheminée au ministère du Travail le dimanche 21 avril.

Une percée dans les CPE à Québec

En mars et en avril, quatre groupes de travailleuses et de travailleurs de centres de la petite enfance (CPE) de la région de Québec ont adhéré à la CSN. Il s'agit des 70 employées des CPE Allô mon ami 2 (volet familial), Les petits mulots (volet familial), Percée de soleil et Petit poucet.

Ils ne se laisseront pas abattre

Quelque 15 biologistes, ingénieurs forestiers, techniciens en administration et foresterie, ainsi que des secrétaires de

l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent viennent de faire leur entrée à la CSN. La requête en accréditation syndicale a été déposée le 2 mai.

Le Pont de Rouyn-Noranda

À tous les jours, ils aident et accompagnent des femmes et des hommes dans leurs démarches de réadaptation, ainsi que d'intégration sociale et professionnelle. Au nombre de 24, les employées du Pont de Rouyn-Noranda, un organisme communautaire sans but lucratif, ont décidé eux aussi de franchir une étape importante dans leur vie : se syndiquer. Ils en ont avisé le ministère du Travail le 28 avril.

Ils sont des nôtres

Le ministère du Travail a émis leur certificat d'accréditation aux syndicats suivants : Transport Interplus (ambulances), Transport Cooper Odaban (camionneurs), Centre de la petite enfance (CPE) Au village des petits lutins.

Michel Crête

Scierie Jacques-Beaulieu de Saint-Paul-du-Nord

Nouveau contrat de travail

Malgré le contentieux canado-américain sur le bois d'œuvre, les syndiqués CSN d'une scierie de la Côte-Nord réussissent à obtenir des augmentations de salaire de 5 à 12 pour cent. Les hausses salariales varient de 0,80 \$ à 1,85 \$ pour des salaires en usine se situant entre 14,00 \$ et 17,15 \$. Ce mardi 14 mai, les 80 membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'usine Jacques-Beaulieu (FTPF-CSN) de Saint-Paul-du-Nord, un village situé près de Forestville, ont accepté l'entente de principe renouvelant leur convention collective. D'une durée de cinq ans, se terminant le 31 décembre 2006, la nouvelle convention comprend notamment une protection contre la sous-traitance. La scierie appartient à la compagnie Kruger.

P.D.

La CSN en faveur du transport en commun !

La CSN demande à la Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud de se prononcer clairement en faveur du transport en commun. La CSN s'oppose à la construction d'un nouveau lien entre Montréal et la Rive-Sud.

« Choisir le transport en commun, c'est choisir un environnement plus sain et c'est rejeter un développement axé sur l'automobile et l'étalement urbain », affirme Denise Boucher, vice-présidente de la CSN.

Selon elle, une révolution des transports ur-

bains est en cours et la région métropolitaine de Montréal doit en faire partie. « L'automobilisa-



Denise Boucher

tion de la société est synonyme de congestion, de pollution, de gaspillage de temps et d'énergie, d'insécurité et de course effrénée, constate la vice-présidente. Il est important de se prononcer en faveur du transport en commun. Il l'est encore plus d'en faire un véritable choix de société, assorti de moyens concrets rendant le transport urbain moins polluant, mais surtout plus efficace. »

M.H.

À Luceville, Bas-Saint-Laurent

Transport Ginobois : règlement

Les 40 chauffeurs de la compagnie de transport Ginobois, de Luceville, dans le Bas-Saint-Laurent, qui font partie du Syndicat national du transport routier (FTPF-CSN) seront maintenant payés pour tout leur temps d'attente,



lorsque celui-ci dépasse une heure, lors du déchargement de leur camion. Les chauffeurs obtiennent également une rémunération à l'heure lorsqu'ils doivent parcourir plus de 80 km pour recevoir leur premier chargement. Ce règlement, intervenu le 24 avril, comprend des augmentations salariales et plusieurs améliorations concernant les avantages sociaux. Les travailleurs de Ginobois transportent des copeaux, des sciures de bois et des écorces.

P.D.

Valeur du 82 pour cent

Quand la Ligue nationale pour la démocratie (LND) a récolté 82 pour cent des voix en Birmanie (Myanmar) en 1990, les militaires ont balayé ce score du revers de la main. Douze ans plus tard, la démocratie tarde toujours à venir, mais on semble redonner à Aung San Suu Kyi, leader de la LND, sa liberté d'action et de parole... en se gardant bien de lui donner accès au pouvoir !

Lorsque les Français se retrouvent en bloc derrière Jacques Chirac, reporté pour cinq ans à la présidence, cette performance impressionne : 82 pour cent des suffrages ! Ce fut une sorte de plébiscite anti-Le Pen, l'apprenti-tyranneau. Ce phénomène conforte tous les Français dont les réflexes demeurent « républicains » dans un pays où la gauche est morcelée, pas toujours en lien avec les gagne-petit et les exclus.

L'écrivain Carlos Fuentes qualifie de prémonitoire ce sursaut nécessaire et douloureux de la France en l'an 2002. Il y voit une mise en garde contre la résur-

rection du fascisme ; un rappel de la nécessité de lutter contre la xénophobie et le racisme et pour la coopération avec les autres pays du monde (*El Pais*, Madrid, 8 mai). Généreuse vision d'un francophile ! Ses vues devraient sous-tendre les souhaits à l'endroit d'une nation qui a souvent expérimenté les extrêmes avant de renouer avec l'équilibre démocratique.

La mort rôde

Au Guatemala, le prix Nobel de la Paix Rigoberta Menchù Tom a connu une campagne d'intimidation ; elle a dû fuir au Mexique l'an dernier à la suite de menaces de mort. Le 1^{er} mai, M^{me} Menchù présidait les funérailles du comptable de la fondation qu'elle avait mise sur pied pour



favoriser le progrès des droits de la personne. Dans la seule année 2001, 19 défenseurs des droits ont été assassinés dans ce pays d'Amérique centrale. L'assassinat du comptable Guillermo Ovalle s'est produit au moment où devait s'instruire le procès des auteurs présumés du massacre de onze paysans mayas à Xaman, en 1995.

Des accords de paix ont été signés en 1996 au Guatemala. Dans ce *Pays Hanté* (titre du dernier documentaire de Mary Helen Davis) l'ex-dictateur Rios Montt est aujourd'hui président du Congrès ! C'est ce militaire que M^{me} Menchù a dénoncé pour crimes contre l'humanité et sa plainte doit être entendue à la fin de mai par la Cour suprême espagnole. Pas moins de 200 cimetières clandestins ont été découverts depuis quelques années au Guatemala ; les organisations chargées des exhumations sont elles aussi la cible de menaces. C'est tout comme si la longue guerre civile avait connu une fin virtuelle, sans plus.

Clément Trudel



Une fête mémorable

La Journée des infirmières auxiliaires a été l'occasion d'une fête mémorable au CHSLD Saint-Charles-Borromée de Montréal. Plus de 150 patients, membres du personnel et visiteurs ont participé à un repas communautaire le lundi 6 mai. Un montant de près de 1000 dollars a été amassé et sera versé au Chaïnon, une maison d'hébergement pour femmes en difficulté. De gauche à droite : Hélène Fugère, infirmière auxiliaire ; Louis Roy, président de la FSSS ; Danielle Moses, infirmière auxiliaire ; la chanteuse Judy Richard, porte-parole du Chaïnon ; le comédien Yvon Deschamps ; Pierre Lamy, vice-président de la FSSS ; et Joanne Guertin, infirmière auxiliaire. C.S.G.

Service de syndicalisation de la CSN

Montréal : 1 800 947-6177

Québec : 1 877 906-0202

syndicalisation@csn.qc.ca



Agir

pour un monde

solidaire



60^e
Congrès

26 au 31 mai 2002

Québec